



bpost

PB-PP | B-92730
BELGIE(N) - BELGIQUE

Action Réfugiés

Périodique trimestriel n° 171 - 3^{ème} trimestre 2021
Bureau de dépôt - Liège x - P202 391

Édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

ÉDITO

La question du vivre ensemble est, pour l'Aide aux Personnes Déplacées, une préoccupation d'importance. Nous nous battons pour que les réfugiés obtiennent une protection, un droit de séjour, la possibilité de se faire rejoindre par leurs proches... mais nous attachons également beaucoup d'importance à ce que leur inclusion dans la société se fasse de manière harmonieuse.

On se souviendra qu'un «parcours d'intégration des primo-arrivants» est devenu obligatoire en 2016. La perspective de l'imposer avait à l'époque fait couler beaucoup d'encre tant pour des raisons financières qu'idéologiques. Certains trouvaient anti-nomique de chercher à développer l'autonomie en imposant le chemin. A l'Aide aux Personnes Déplacées, nous avons beaucoup de retours positifs sur les ateliers citoyens que nous assurons de longue date et nous n'avons pas été heurtés par la décision de rendre obligatoire le parcours.

Soyons de bon compte, nous avons critiqué certaines dispositions du décret et avons rappelé que le caractère obligatoire de la démarche n'était acceptable que si le dispositif était conçu de manière à ce que les

participants n'y perdent pas leur temps. Une remarque qui s'adressait à la Région Wallonne mais également ... à nous-mêmes.

Répondre aux besoins des participants n'est pas toujours chose aisée. Leurs profils socio-culturels sont parfois fort différents et surtout, aux côtés des primo-arrivants obligés de suivre le parcours, on retrouve un grand nombre de personnes qui séjournent en Belgique depuis de nombreuses années, qui travaillent mais qui, à défaut d'avoir suivi une formation professionnelle d'au moins 400 heures, s'inscrivent volontairement dans le parcours d'intégration pour rencontrer une des conditions d'accès à la nationalité belge. Ceux-là, on s'en doute, ont une autre expérience de la Belgique.

La perspective de dispenser des ateliers citoyens ravit Lucie Mattered. Il s'agit pour cette formatrice FLE (Français, Langue Etrangère) d'un moment privilégié d'échange avec des étrangers d'origine diverses qui sont aux prises avec la nécessité de faire leur place en Belgique. Son enthousiasme est tel qu'elle nous a proposé d'assurer cet été trois modules de 60 heures alors que

la Région Wallonne n'en finance que deux. Et comme les demandes d'inscription pleuvent, nous n'avons pas freiné son élan et nous la remercions pour sa proactivité.

Afin de préparer cet article, Lucie a rédigé quelques lignes sur ce qui se passe dans ces ateliers. Un premier jet a suscité une discussion entre elle, Aline Niessen et moi-même. Si le décret a déterminé les contenus et même la démarche méthodologique à adopter, il n'en reste pas moins que chaque formateur peut aborder les choses avec plus ou moins d'engagement et d'audace. Vous allez le voir, la question de l'intégration, le mot même d'«intégration» reste extrêmement délicat pour les formateurs qui, du coup, ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur la manière dont ils colorent, par leur approche personnelle, les ateliers citoyens qu'ils encadrent. Nous avons décidé de retranscrire à votre attention la teneur de nos échanges.

■ Anne-Françoise Bastin

LE « PARCOURS D'INTÉGRATION »

BALISAGE OU CHEMINEMENT ?

La page « intégration » du portail de l'action sociale décrit de la manière suivante la vision de la Région Wallonne :

Les échanges et les migrations ont toujours existé et la Belgique n'échappe pas à la règle. Près de 10% de sa population est d'origine étrangère et, d'après un rapport réalisé par l'UCL et le Centre Fédéral des Migrations, près d'1,2 million d'étrangers vivent en Belgique.

Le caractère incontestablement multiculturel de la Belgique - et de la Wallonie - pose des défis et des enjeux qui ne cessent d'enflammer les débats, suscitant des réactions antinomiques allant de l'accueil (richesse culturelle, apport économique, rajeunissement de la population, ...) au rejet (discrimination, racisme, peur...).

L'action régionale en matière d'intégration des personnes étrangères a pour objectif l'intégration des personnes, en favorisant :

- l'égalité des chances ;
- la citoyenneté ;
- la cohésion sociale dans la perspective d'une société interculturelle ;
- l'accès des personnes aux services publics et privés ;
- leur participation sociale et économique.

Anne-Françoise : Je crois comprendre que ce qui vous préoccupe, vous les formatrices, c'est de définir la manière dont vous allez assumer la mission qui vous est donnée par la Région Wallonne sans pour autant vous retrouver dans un rôle «agent de normalisation sociale». C'est bien cela ?

Lucie : C'est effectivement un peu le défi auquel nous sommes confrontées. Nous avons été formées pour dispenser les Ateliers d'Orientation Citoyenne (dits AOC, à destination d'un public qui maîtrise peu le français) et les Formations à l'Intégration Citoyenne (dites FIC, pensées pour ceux que la maîtrise de la langue permet de s'exprimer sur des concepts plus abstraits). Le terrain a donc été balisé par le DISCRI mais le programme n'est pas un mode d'emploi à distribuer. On nous a donné des ressources mais il appartient à chaque formateur de définir la manière dont il va les mettre en œuvre ...

Aline : Les ateliers citoyens comportent un volet «transmission

d'informations» qui ne fait l'objet d'aucune controverse. Nous renseignons les participants sur l'architecture institutionnelle belge, le système scolaire, l'accès à la nationalité, ... Mais au-delà de cela, les ateliers doivent donner l'opportunité aux participants de comprendre plus finement ce qu'ils découvrent en arrivant ici.



« Avant de venir ici, je pensais que la Belgique était une province de la France. Je ne savais pas que c'était un pays indépendant, avec ses règles, ses lois et tant de diversité. »

AF : Leur permettre d'interpréter ce qu'ils observent ?

A : Leur donner un éclairage qui leur permette d'aller au-delà de leurs impressions premières. Les primo-arrivants n'ont pas été té-

moins des transformations de notre société au fil des années et ne saisissent pas toujours les mécanismes qui nous ont amenés à faire les choix que nous avons faits...

AF : un exemple ?

A : L'euthanasie, par exemple, est un droit mal compris. Dans beaucoup de cultures, donner la mort est un tabou absolu et l'euthanasie peut apparaître comme l'expression d'une société inconséquente, d'une société qui s'égaré en ne s'interdisant rien. Les ateliers ouvrent un espace de discussion où il m'est permis d'expliquer que cette pratique, qui est encadrée par une loi, a été légalisée par le législateur après une réflexion de plusieurs années, alimentée par les travaux d'un comité d'éthique qui a consulté des médecins, des instances religieuses, des malades, des proches de malades ...

AF : Même incompréhension à l'égard de la relative tolérance que nos sociétés occidentales manifestent à l'égard de l'homosexualité, j'imagine ?

A : Oui. Il est important de ne pas éluder les questions sensibles. L'idée n'est bien entendu pas de faire du prosélytisme sur telle ou telle opinion ou mode de vie mais d'expliquer que notre cheminement législatif a poursuivi l'objectif de protéger toutes les minorités. Certains – essentiellement en raison de leur pratique religieuse – ont le sentiment de vivre eux-mêmes à la marge de la société. Ils comprennent en général assez vite que c'est la même logique qui nous amène à protéger les droits des minorités religieuses et les droits des personnes LGBT (1). On enseigne les notions de «normes» et de «valeurs» mais on n'enseigne pas ce que sont nos normes et nos valeurs. On les identifie ensemble au détour de discussions sur les sujets qui préoccupent les participants.



AF : une technique qui vous permet de les entraîner dans des réflexions profondes sans leur donner l'impression de vouloir les convertir à nos modes de pensée...

L : C'est vrai même si cela reste un exercice difficile. Quand on est face à notre classe, on est la seule représentante de la société d'accueil et il n'est pas facile de travailler à la déconstruction des préjugés qu'ils peuvent avoir à notre égard quand eux-mêmes sont la cible de nombreux préjugés. Le terme «intégration» crispe certaines personnes qui ont l'impression que l'on cherche à dissoudre leur personnalité. Personnellement, je préfère parler d'inclusion mais la terminologie retenue par la Région Wallonne est «parcours d'intégration». Une rhétorique qui peut laisser penser que c'est exclusivement à eux qu'il revient de créer les conditions de leur insertion dans la société. On sait pourtant que pour

« J'ai raconté à mon ami belge ce que j'avais appris au cours d'intégration. Les institutions, la fiche de paie, tout ça quoi. Il ne connaissait même pas ! C'est qui l'étranger ? Lui ou moi ?? (Rires...) »

que cela marche, il faut que la société fasse également un pas vers ceux qui arrivent...

AF : La démarche est, j'imagine, d'autant plus délicate que nos institutions sont parfois très dures avec eux. Au-delà du raisonnable. Le service social accompagne pour l'instant un Afghan qui vient d'être reconnu réfugié peu de jours avant ses 18 ans et dont la famille ne dispose par conséquent que d'un délai très bref pour introduire une demande de regroupement familial. Pour garder une trace des efforts entrepris dès la reconnaissance, une collègue assistante sociale a écrit à l'ambassade de Belgique à Islamabad en faisant valoir une circonstance de force majeure : la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan est fermée pour cause de Covid ; l'information se trouve sur le site du SPF Affaires Etrangères. Réponse de l'ambassade : « Il est fait référence à une fermeture temporaire de la frontière et qui peut varier d'un point de passage à un autre. Il revient à cette famille de se tenir informée de la situation, l'Ambassade recevant chaque semaine des nouvelles demandes de familles qui ont pu traverser la frontière ». Ce message place le jeune dans une situation de grande insécurité. Doit-il convaincre ses parents d'arpenter la frontière sur plusieurs centaines de kilomètres à la recherche d'une ouverture ?

L : Il n'est pas toujours facile de convaincre que les institutions sont là pour les protéger, pour nous protéger, quand elles se montent aussi violentes.

A : Les outiller pour rendre leur trajectoire en Belgique plus fluide ne nous dispense pas de sensibiliser les institutions et l'opinion publique quant aux bénéfices qu'il y aurait à adopter une attitude plus juste. Il faut bien comprendre qu'il n'est pas question pour nous

de convaincre les primo-arrivants qu'ici tout est mieux qu'ailleurs et de chercher à les faire rentrer dans le moule. Ce ne serait ni respectueux ni efficace. J'ai connu un jeune homme qui s'est fait violence lors d'un stage en milieu hospitalier en cherchant à se comporter exactement comme le faisaient ses collègues, ce qui passait notamment par de généreuses distributions de bises aux collègues des deux sexes chaque matin. Des efforts qui n'ont pas été récompensés car, au final, les collègues l'ont trouvé «fermé, pas sympathique». L'expérience n'aurait-elle pas été plus positive s'il avait simplement salué tout le monde la main sur le cœur et un sourire sincère aux lèvres ?

AF : Il ne s'agit pas de leur faire croire que s'ils se fondent dans le moule ils auront accès aux richesses d'une société merveilleuse...

A : Il s'agit de leur donner à voir la réalité telle qu'on la connaît. Par exemple : vous visez une profession pour laquelle le port du voile constitue un obstacle ... en avez-vous conscience ? L'obstacle peut-il être contourné par le port, toléré par certains employeurs, d'un bonnet ? A défaut, êtes-vous prêt à revoir vos objectifs professionnels ? Ou bien : tel propriétaire refuse de vous louer son logement ? Il s'agit effectivement peut-être d'un raciste invétéré avec qui il n'y a pas moyen de discuter. Mais avez-vous pensé qu'il a peut-être simplement des craintes ? Peur de ne pas percevoir le loyer ? Que le logement ne soit au final surpeuplé ? Que le bien ne soit pas bien entretenu ?

AF : En d'autres termes que le propriétaire ait éventuellement des préjugés à l'égard desquels le candidat locataire pourrait éventuellement se monter rassurant ?

A : Oui ... Il ne s'agit d'incriminer ni la personne, ni la société d'accueil qui a bien-sûr des préjugés, des in-



cohérences et des travers mais de donner aux participants quelques clés qui leur permettront d'être «plus confortables en Belgique» comme ils disent.

L : Il est indispensable que les participants retirent un bénéfice immédiat de l'expérience que nous leur proposons, que le temps qu'ils y investissent soit valorisé. Certains y consacrent leurs jours de congé. Ils doivent terminer la formation avec plus qu'une attestation à remettre au Centre Régional d'Intégration. On mobilise des outils pour faire de cette étape du parcours obli-

« Je veux devenir belge pour avoir aussi une carte d'identité. Je sais que ça ne changera pas le racisme que je subis parfois, mais je serai « égal » ! »

gatoire un terrain d'apprentissage efficace. On favorise l'expression orale, la participation, le dialogue interculturel, l'analyse critique, l'expression d'opinions, ...



A : Leur scolarité les a rarement préparés à ce type de démarche. Il ne faut d'ailleurs pas croire qu'ils sont nombreux à s'insurger contre l'obligation du parcours d'intégration. Certains sont clairement en attente de recettes pour se fondre au plus vite dans la société.

L : Mais ce n'est pas le sens de notre démarche. Nous cherchons à donner aux participants la possibilité de faire l'expérience de la décentration, du débat d'idées, de la réflexion. Et plus on gagne en expérience, plus nos animations évoluent, se peaufinent, s'enrichissent...

(1) *Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Transgenre, Queer, Intersexe, Asexuel.le*

■ Anne-Françoise Bastin

SIÈGE SOCIAL

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège
Tél. 04/342 06 02
E-mail : administration@apdasbl.be
www.aideauxpersonnesdeplacees.be

NUMÉROS DES COMPTES :

en Belgique

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège

Banque de la Poste

IBAN : BE41 0000 0756 7010
BIC : BPOTBEB1

en France

Aide aux Personnes Déplacées
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq

Crédit du Nord-Lille 2906-113342-2

FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086
BIC : NORDFRPP

au Grand-Duché de Luxembourg

Aide aux Personnes Déplacées
Compte C.C.E. Luxembourg 1000/1457/2
IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000
BIC : BCEELULL

En Grande Bretagne

Father Pire Fund
Camberwell Branch (206651)
P.O. BOX 270
London SE 154 RD - A/C 50361976
IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76
SWIFT BIC : BARCGB22

Formulaire d'ordre permanent

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro : Boîte : Code postal : Localité :

IBAN : - - -

souhaite soutenir les activités de l'association Aide aux Personnes Déplacées et prie mon organisme bancaire de verser mensuellement par le débit de mon compte la somme de

10 euros - 20 euros - (montant au choix).

à partir de la date suivante :/...../.....

Les dons peuvent être effectués sur le compte de :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES
93, rue Jean d'outremeuse - 4020 Liège
IBAN : BE41 0000 0756 7010 - BIC : BPOTBEB1
avec en communication : "don par ordre permanent".

Date :/...../.....

Je reste libre d'interrompre ces versements à tout moment.

Signature :

SOUTENEZ-NOUS

Faites un don
ou permettez-nous
de mieux planifier
nos actions
en optant pour
un ordre permanent.

Tout don supérieur ou égal à 40€ (au total sur l'année), versé sur un compte en Belgique, donne droit à une exonération fiscale vous permettant de récupérer jusqu'à 45% du montant versé. Une attestation fiscale vous sera envoyée l'année suivante.

Vos nom et adresse ne seront jamais communiqués à des tiers. Comme le précise la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment avoir accès aux informations vous concernant.

